

LE TRAVAIL INDEPENDANT

Depuis le début des années 80, l'emploi non salarié (hors agriculture) a tendance à se stabiliser, voire à augmenter dans certains secteurs tels que les services ou le bâtiment ¹. Les quatre articles qui suivent apportent un éclairage sur l'évolution récente des travailleurs indépendants, et sur le rôle que joue, ou peut jouer, la formation.

Jean-François Lochet précise, tout d'abord, quelles sont les caractéristiques démographiques des artisans et des petits commerçants et quelle est, pour eux, l'importance de la formation. Leurs effectifs se maintiennent à travers une forte rotation : 72 000 immatriculations d'artisans en 1984, 90 000 nouveaux commerçants en 1986 ; les chiffres des défaillances étant légèrement inférieurs. Mais ces mouvements importants affectent peu le profil d'ensemble des non-salariés. Malgré un afflux important de jeunes, les artisans et les petits commerçants constituent une population âgée et peu diplômée. On sait que les jeunes qui entrent dans une profession ont, en général, un niveau de formation plus élevé que par le passé. Ce phénomène est très atténué chez les artisans et les petits commerçants, sans doute parce que l'exclusion du salariat représente, aujourd'hui, un motif important d'entrée dans les professions indépendantes. L'auteur note en particulier que les nouveaux venus dans l'artisanat sont moins diplômés que les artisans en place et que beaucoup n'effectuent qu'un bref passage dans ce secteur.

Plus nombreuses, les installations sont aussi plus fragiles. Le taux de survie d'une nouvelle entreprise à trois ans est estimé, par l'INSEE, à 57 % en 1985. Dans leur article, Françoise Amat et Olivier Bertrand cherchent à détecter les causes des défaillances de ces entreprises nouvellement créées et se demandent jusqu'à quel point la formation peut lever les difficultés d'installation ou de reprise. Celles-ci proviennent souvent d'une mauvaise appréciation des conditions d'installation : le marché est insuffisamment analysé, les moyens financiers sous-estimés, les délais peu maîtrisés. Sans concevoir la formation comme une solution miracle, les auteurs insistent sur les compétences à développer pour que le nouvel installé puisse maîtriser la complexité des aspects gestionnaires, comptables, juridiques, commerciaux qu'il aura à affronter dans son activité. Faut-il renforcer l'apprentissage de ces compétences dans les formations initiales type CAP, BEP ou bacs professionnels, alors que très peu de jeunes s'installent immédiatement après avoir quitté l'école ?

Les mêmes problèmes se retrouvent dans le cadre de la reprise d'entreprise abordée dans un troisième article par Jean-François Lochet. Ce phénomène, loin d'être négligeable (250 000 reprises de 1981 à 1986, une « reprise » pour trois « créations »), concerne aujourd'hui de nouvelles populations, à côté des héritiers traditionnels. Aussi un véritable marché de la reprise se met en place et tend à être organisé par certaines institutions : les chambres de métiers repèrent les entreprises à céder, cherchent à rendre attractive une reprise souvent liée à des métiers traditionnels peu rentables ; des « clubs de repreneurs » se créent pour mettre en relation l'offre et la demande. L'auteur examine un dispositif institutionnel caractéristique : le Contrat Installation Formation Artisanale (CIFA), qui prévoit pour ses stagiaires une formation longue où alternent théorie et pratique.

Enfin, Olivier Bertrand précise les caractéristiques d'une activité mal connue, dont le développement récent est important : la franchise. S'appuyant sur les résultats d'une enquête portant sur les fonctions, les profils et la formation des franchisés, l'auteur examine si l'organisation de la franchise requiert des compétences particulières.

¹ Cf. le dossier « L'emploi non salarié » dans *Economie et Statistique* n° 209, avril 1988.

Le renouvellement des artisans et des petits commerçants

Par Jean-François Lochet

Inversant le mouvement de déclin enregistré pendant les « Trente Glorieuses », la tendance des années récentes est à un maintien, voire à une légère progression, du nombre d'artisans et de petits commerçants.

Aujourd'hui, le nombre d'artisans indépendants apparaît stabilisé, les nouveaux venus à l'installation compensant tout juste, en effectifs, les partants.

Cette stabilité numérique des artisans indépendants succède à une longue période de régression antérieure à la crise, suivie, à partir de 1975 et jusqu'au

début des années 80, d'une sensible augmentation. Depuis, le Répertoire des Métiers fait état, annuellement, d'environ 795 000 artisans inscrits et les enquêtes sur l'emploi de l'INSEE de 700 000 chefs d'entreprises artisanales.

Le nombre de commerçants a lui aussi largement décrû depuis la guerre mais le retournement de tendance s'est fait beaucoup plus tardivement. Les données relatives à la démographie des entreprises dans le commerce confirment bien un retour, depuis peu, à une légère croissance : une forte reprise des créations domine l'année 1985, à laquelle se greffe, en 1986, une réduction des défaillances¹. On estime aujourd'hui les effectifs à environ 530 000 commerçants.

C'est à travers de fortes rotations d'effectifs que l'artisanat et le petit commerce se maintiennent.

La stabilité du nombre d'artisans et la très légère croissance numérique des commerçants sont, en fait, les soldes d'intenses mouvements contraires.

Ainsi, le Répertoire des Métiers recense, en 1984, 72 000 immatriculations nouvelles et 68 000 radiations².

De 1984 à 1987, les enquêtes sur l'emploi de l'INSEE établissent les taux annuels d'« entrants » et de « sortants »³ légèrement au-dessus de 10 % chez les artisans et autour de 17 % chez les commerçants. Même si ces taux sont sans doute sensiblement majorés par l'enregistrement de mouve-

Notre définition statistique des artisans et des commerçants est issue de la nomenclature des Professions et des Catégories Socioprofessionnelles (dite PCS) de l'INSEE. Elle s'en distingue toutefois en excluant les aides-familiaux d'artisans et de commerçants et quelques prestataires de services indépendants assimilés dans la PCS aux commerçants (agents immobiliers, courtiers d'assurance, agents de voyage, ...). Plus précisément, notre catégorie d'artisans, dans une définition proche du champ du Répertoire des métiers (1), comprend les chefs d'entreprise employant moins de dix salariés dans les domaines où l'aspect travail manuel est prépondérant (à l'exclusion de l'agriculture) et, sous le terme de commerçants, nous désignons les chefs d'entreprise n'employant pas plus de neuf salariés, exerçant leur activité dans le commerce, y compris les patrons de café-restaurant-hôtel et les représentants de commerce indépendants.

(1) Le Répertoire Informatique des Métiers (RIM) se base sur la définition réglementaire de l'artisanat (décret du 30 juin 1983) ; il rassemble les informations que sont tenus de faire les artisans aux registres de leur chambre des métiers (immatriculation, radiation, modification).

1 Note AFRESCO n°333, « Faillites et créations d'entreprises dans le commerce », juin 1987.

2 *La France de l'artisanat - Chiffres clefs*, septembre 1986, ministère du Commerce, de l'Artisanat et des Services.

3 Ces taux annuels « oublient » de prendre en compte les individus entrés et sortis du non-salariat entre deux dates d'enquêtes consécutives.

Tableau 1
Les artisans (à l'exclusion des aides-familiaux)

Situation en mars 1982	Effectifs en milliers	Proportion (en %)		
		Femmes	< 35 ans	CAP ou plus
Artisans de l'alimentation	99	3	21	49
dont – boulangers, pâtisseries	43	3	24	53
– bouchers	40	3	20	44
– charcutiers	12	3	18	52
Artisans du bâtiment :	310	1	28	49
Génie civil et gros œuvre	116	1	27	40
dont – maçons, plâtriers	105	1	25	40
Second œuvre	193	1	29	54
dont – électriciens	28	1	33	61
– peintres	55	1	30	51
– plombiers, couvreurs, chauffagistes	55	1	30	53
– menuisiers, charpentiers (bois)	44	1	23	54
Artisans de fabrication (sauf aliment. et BTP)	124	16	22	48
dont – travail des métaux, électromécanique	31	4	20	52
– tailleurs, couturiers	25	42	16	38
– bois, ameublement	23	3	26	51
Garagistes, mécaniciens	58	2	24	51
Réparateurs électroménager et divers autres	15	3	24	47
Artisans des transports	57	9	20	32
dont – conducteurs de taxi	29	9	18	31
– transporteurs routiers indépendants	25	7	21	35
Coiffeurs, manucures, esthéticiens	55	57	31	77
Services divers	28	27	29	28
Ensemble	764	12	25	48

Source : INSEE, Recensement de 1982, Traitement CERECQ.

Situation en mars 1987	Effectifs en milliers	Proportion (en %)		
		Femmes	< 35 ans	CAP ou plus
Artisans de l'alimentation	88	8	15	60
dont – boulangers, pâtisseries	42	8	20	66
– bouchers	33	6	13	53
– charcutiers	11	12	6	60
Artisans du bâtiment :	292	2	20	57
Génie civil et gros œuvre	105	2	19	45
dont – maçons, plâtriers	92	2	18	46
Second œuvre	187	1	21	63
dont – électriciens	32	2	22	70
– peintres	54	1	18	60
– plombiers, couvreurs, chauffagistes	48	1	24	60
– menuisiers, charpentiers (bois)	37	1	18	66
Artisans de fabrication (sauf aliment. et BTP)	101	18	20	57
dont – travail des métaux, électromécanique	18	5	14	72
– tailleurs, couturiers	22	44	21	36
– bois, ameublement	14	2	15	64
Garagistes, mécaniciens	66	2	25	62
Réparateurs électroménager et divers autres	18	2	25	51
Artisans des transports	48	8	21	45
dont – conducteurs de taxi	26	10	25	40
– transporteurs routiers indépendants	22	5	16	51
Coiffeurs, manucures, esthéticiens	56	63	23	89
Services divers	21	22	24	28
Ensemble	689	11	21	58

Source : INSEE, Enquête sur l'emploi de mars 1987, Traitement CERECQ.

Suite Tableau 1
Les commerçants (à l'exclusion des aides-familiaux)

Situation en mars 1982	Effectifs en milliers	Proportion (en %)		
		Femmes	< 35 ans	CAP ou plus
Petits commerçants (0 à 2 salariés)	335	44	21	31
Détaillants	297	47	21	30
– en alimentation	76	44	20	20
– en produits non alimentaires	221	48	22	34
Grossistes	38	15	20	39
– en alimentation	19	11	17	26
– en produits non alimentaires	19	19	23	52
Moyens commerçants (3 à 9 salariés)	39	24	14	41
Détaillants	27	29	16	41
– en alimentation	6	23	21	32
– en produits non alimentaires	21	30	14	43
Grossistes	12	12	11	43
– en alimentation	5	11	9	30
– en produits non alimentaires	7	14	12	53
Patrons d'hôtel, restaurant, café	173	48	20	25
De 0 à 2 salariés	155	50	20	24
– hôtel, hôtel-restaurant	25	46	18	27
– restaurant, café-restaurant	54	44	27	31
– café, café-tabac	76	55	17	17
De 3 à 9 salariés	18	31	16	37
Représentants de commerce indépendants	24	18	24	51
Ensemble	571	42	20	31

Source : INSEE, Recensement de 1982, Traitement CEREC.

Situation en mars 1987	Effectifs en milliers	Proportion (en %)		
		Femmes	< 35 ans	CAP ou plus
Petits commerçants (0 à 2 salariés)	304	43	18	40
Détaillants	271	47	19	39
– en alimentation	60	36	20	30
– en produits non alimentaires	211	50	19	42
Grossistes	34	15	12	44
– en alimentation	16	12	15	32
– en produits non alimentaires	20	23	11	55
Moyens commerçants (3 à 9 salariés)	39	20	11	50
Détaillants	26	23	13	47
– en alimentation	6	22	19	26
– en produits non alimentaires	20	23	11	55
Grossistes	13	15	8	54
– en alimentation	4	17	0	58
– en produits non alimentaires	9	15	11	53
Patrons d'hôtel, restaurant, café	165	45	22	40
De 0 à 2 salariés	148	46	22	37
– hôtel, hôtel-restaurant	24	42	18	40
– restaurant, café-restaurant	62	43	26	40
– café, café-tabac	62	51	19	34
De 3 à 9 salariés	18	37	26	59
Représentants de commerce indépendants	20	15	21	68
Ensemble	529	41	19	42

Source : INSEE, Enquête sur l'emploi de mars 1987, Traitement CEREC.

L'enquête sur l'emploi est un sondage réalisé au mois de mars de chaque année par l'INSEE auprès d'un échantillon représentatif de ménages ordinaires (pour une présentation détaillée se reporter, par exemple, au n°D122 des Collections de l'INSEE, enquête de mars 1987). L'échantillon de l'enquête étant renouvelé par tiers chaque année, un tiers des unités enquêtées est interrogé pour la première fois alors que deux tiers sont communs avec l'enquête précédente. Le rapprochement des déclarations des personnes de ce sous-échantillon commun rend compte de leurs éventuels changements de situations professionnelles à un an d'écart ; c'est la méthode qui a été utilisée ici pour établir les tableaux relatifs au renouvellement des artisans et des commerçants.

ments fictifs⁴, leur niveau est tel qu'ils révèlent malgré tout un rythme d'entrées-sorties élevé.

Ces importants mouvements d'entrées et de sorties affectent toutes les activités de l'artisanat et du petit commerce (tableau 1).

Ainsi, l'évolution de l'artisanat dans les années récentes ne se trouve pas marquée par une forte redéfinition sectorielle. Le bâtiment reste le premier secteur de l'artisanat par l'importance de son nombre d'artisans indépendants qui avoisine 300 000, en moyenne deux artisans sur cinq sont installés dans le bâtiment. A peine pouvons-nous noter un mouvement d'effectifs favorable aux artisans des services ; ceux-ci, 210 000 en 1987, réunissent 30 % des artisans. Précisons qu'à l'exception des coiffeurs, les artisans des services sont sensiblement moins diplômés, en moyenne, que les autres ; la tendance à une croissance des services n'est donc pas particulièrement favorable à un resserrement du lien entre l'emploi et la formation dans l'artisanat.

Quant au petit commerce, seule une légère recomposition au détriment de l'alimentation se poursuit, à un rythme toutefois atténué. Remarquons que le commerce de l'alimentation est le secteur où prédominent traditionnellement les pas ou peu diplômés⁵, même s'il constitue de moins en moins un champ d'activité composé de non-diplômés.

4 Ces mouvements fictifs résultent de la variabilité des déclarations individuelles d'une enquête à l'autre, révélatrice notamment d'une certaine porosité des frontières entre catégories statistiques : c'est en particulier le cas des conjointes de commerçants dont les situations déclarées à un an d'écart peuvent varier entre commerçantes indépendantes, employées de commerce salariées, aides-familiales ou même inactives (femmes au foyer).

5 Cf. « La fonction commerciale et la distribution : un lien emploi-formation particulièrement relâché », Eric Verdier, Martine Möbus, in *Dossier Formation et Emploi - Les emplois du commerce et de la vente*, Collection des études n°22, CEREQ, 1986.

Du seul fait des caractéristiques comparées des entrants et des sortants, le renouvellement s'opère dans le sens d'un rajeunissement et d'une élévation du niveau moyen de formation.

En effet, les nouveaux arrivants dans l'artisanat et le petit commerce sont plus jeunes et plus diplômés que les sortants :

— 42 % des nouveaux artisans sont âgés de moins de 35 ans et plus de la moitié dispose au moins d'un CAP ou d'un BEP contre, parmi les sortants de la catégorie, 22 % de moins de 35 ans et entre 35 % et 40 % de titulaires d'un diplôme de niveau V ou supérieur ;

— 34 % des commerçants nouvellement installés ont moins de 35 ans et environ la moitié dispose d'un diplôme de niveau au moins égal à un CAP ou un BEP alors que les sortants sont respectivement 23 % et un tiers⁶ dans ces situations.

Toutefois, en ce qui concerne l'âge, l'évolution globale du stock montre que l'empreinte du renouvellement peut se révéler faible malgré l'intensité des mouvements le composant : les volumes élevés d'entrées de jeunes dans l'artisanat et le petit commerce n'inversent pas le lent processus de vieillissement de la catégorie.

Ainsi, si les nouveaux artisans sont bien, en moyenne, plus jeunes que les partants, ils « pèsent » insuffisamment pour compenser le vieillissement naturel d'une population globalement âgée⁷. On constate que la part des artisans de moins de 35 ans est plus faible en 1987 qu'en 1982 ; elle représente à ces deux dates respectivement un cinquième et un quart de l'ensemble.

De même, malgré l'intensité d'un renouvellement par des jeunes, la structure d'âge des commerçants reste celle d'une population âgée⁸. En 1987, comme en 1982, les « moins de 35 ans » représentent un cinquième du total. Le terme de l'érosion des effectifs de petits commerçants est encore beaucoup trop récent pour que les formes présentes du renouvellement altèrent significativement les marques du lent déclin antérieur.

6 La valeur observée en 1987 (40 %) paraissant exagérément élevée relativement aux trois années antérieures (environ 30 %), nous donnons ici une estimation sur la base de la moyenne arithmétique des quatre années.

7 L'âge moyen de l'artisan est proche de 45 ans et la pyramide des âges des artisans est celle d'une population âgée. En effet, comme on ne s'installe guère dans l'artisanat avant l'âge de 30 ans, le poids des jeunes apparaît très faible surtout quand on le compare au salariat : à peine 10 % des artisans sont âgés de moins de 30 ans alors que 30 % des salariés appartiennent à cette classe d'âge. De plus, le « rattrapage » ne se fait pas aux âges immédiatement supérieurs ; il intervient aux âges élevés : un tiers des effectifs a, au moins, 50 ans, près de 140 000 artisans dépassent 55 ans.

8 Dans l'ensemble, les commerçants sont sensiblement plus âgés que les artisans.

Quant au niveau de formation, sa tendance à s'élever dans l'ensemble des professions se poursuit : en cinq ans, de 1982 à 1987, la part des titulaires d'un diplôme d'au moins le niveau V est passée de 31 % à 42 % chez les commerçants et de 48 % à 58 % chez les artisans. Si les commerçants sont encore nettement moins diplômés que les artisans, les nouveaux venus au petit commerce ont un diplôme au moins aussi souvent que les nouveaux artisans et leurs diplômes sont en moyenne plus élevés.

Ainsi le développement séculaire de la scolarisation, dont l'effet est une élévation globale du niveau de formation, atteint aujourd'hui fortement le petit commerce.

Mais dans le cas de l'artisanat on ne peut conclure pareillement, sur la période actuelle, à un resserrement grandissant du lien entre la formation et l'emploi.

En effet, les nouveaux venus à l'installation sont moins diplômés que les artisans en place ; c'est le constat fait en 1986 et en 1987 à partir des enquêtes annuelles sur l'emploi : en 1986 près de la moitié (49 %) des nouveaux artisans n'a aucun diplôme ou seulement un CEP ou un BEPC, alors que plus de la moitié (56 %) des artisans en place dispose d'un diplôme de niveau au moins égal au

CAP-BEP ; en 1987 les proportions correspondantes sont respectivement de 55 % et 58 %.

Ainsi, la progression de la part des diplômés parmi l'ensemble des artisans, observable depuis plusieurs années, serait d'abord due aux sorties élevées de non-diplômés de la catégorie et non plus, comme par le passé, à une amélioration continue des caractéristiques de formation des nouveaux entrants dans l'artisanat. Les échecs nombreux dans les premières années d'installation, plus fréquents parmi les « sans-diplôme », et les départs en retraite d'artisans âgés, eux aussi souvent non-diplômés, entraînent, mécaniquement, un accroissement de la part des artisans diplômés.

Autrement dit, si le mouvement d'élévation du niveau moyen de formation des artisans est encore observable, il n'est plus que l'effet persistant d'un passé – celui où les générations successives d'artisans se caractérisaient par une croissance continue de leurs titres scolaires – masquant le trait spécifique du moment : les nouveaux venus à l'artisanat sont en moyenne moins diplômés que les artisans en place.

Bien sûr, et c'est tout particulièrement vrai dans l'artisanat, le diplôme n'est qu'un élément de la qualification professionnelle, l'expérience acquise comme

Tableau 2

Poids des jeunes et du diplôme dans le renouvellement des artisans et des commerçants

(en %)

	Artisans				Commerçants			
	1987	1986	1985	1984	1987	1986	1985	1984
Part des jeunes dans le renouvellement :								
– entrants < 35 ans/total entrants (en %)	42	42	42	55	34	34	38	30
– sortants < 35 ans/total sortants (en %)	22	21	26	23	23	23	21	20
Part des moins de 35 ans dans l'ensemble de la profession	21	21	20	23	19	21	19	18
Part des diplômés dans le renouvellement :								
– dans le total des entrants								
CAP-BEP	37	36	40	45	28	28	23	21
Bac-BP	12	9	11	12	17	14	16	11
« Bac + 2 » ou plus	6	4	8	4	6	6	3	8
– dans le total des sortants								
CAP-BEP	41	35	36	39	40	31	30	31
Part des titulaires d'au moins le CAP-BEP dans l'ensemble de la profession	58	56	54	51	42	40	37	36

Source : INSEE, Enquêtes sur l'emploi de 1984 à 1987, Traitement CERECQ.

Tableau 3

Origine professionnelle des artisans et des commerçants installés depuis moins d'un an

(en %)

Situation 1 an avant	Artisans en mars de l'année en cours *				Commerçants en mars de l'année en cours *			
	1987	1986	1985	1984	1987	1986	1985	1984
Scolarité, service national, stage ou formation postscolaire	1	4	2	1	2	2	2	1
Chômage (inscrit ou non inscrit)	24	24	14	20	19	16	17	9
Inactivité (dont femme au foyer)	9	9	8	5	11 (7)	17 (14)	13 (9)	16 (10)
Emploi occupé								
– aide-familial	8	7	11	5	18	20	21	15
– indépendant	6	7	10	7	6	6	14	16
– salarié								
• cadre supérieur	2	4	7	4	8	3	5	3
• profession intermédiaire	7	13	8	13	12	14	12	14
• employé	5	4	11	9	16	11	12	15
• ouvrier (dont ouvrier qualifié)	37 (28)	28 (21)	29 (23)	36 (27)	8	10	5	10
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100

Destination professionnelle des artisans et des commerçants quittant la profession

(en %)

Situation 1 an après	Artisans en mars de l'année en cours **				Commerçants en mars de l'année en cours **			
	1986	1985	1984	1983	1986	1985	1984	1983
Chômage (inscrit ou non inscrit)	15	9	11	9	14	11	11	13
Inactivité								
– retraité	20	24	20	20	23	25	23	18
– femme au foyer	13	10	15	12	8	12	13	15
– autre	6	5	8	6	8	4	5	8
Aide-familial	18	22	16	16	20	25	25	17
Autre activité occupée (dont ouvrier)	28 (15)	29 (15)	30 (14)	37 (16)	26	22	22	29
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : INSEE, Enquêtes sur l'emploi de 1984 à 1987, Traitement CERECQ.

* Non déclarés comme tels un an plus tôt.

** Non déclarés comme tels un an après.

salarié (sa durée) avant l'installation étant essentielle à la réussite et constituant une étape « traditionnelle » du processus d'accès à l'installation. Mais rien *a priori* ne permet de penser qu'il y ait un allongement de cette expérience professionnelle antérieure compensant, en quelque sorte, une formation initiale moindre. La difficulté d'accès au marché de l'emploi salarié, surtout pour un non-diplômé, et l'existence de systèmes d'aide institutionnels pourraient même favoriser une anticipation de l'installation.

Toutefois, le recul de la qualification professionnelle des entrants dans l'artisanat constitue une appréciation d'ensemble. Si l'on ne retenait dans l'analyse que les artisans dont l'installation a au moins quelques années d'existence, un constat d'élévation des niveaux de formation apparaîtrait sans doute. En effet, une part élevée des nouveaux artisans, au niveau de formation faible, n'effectue, semble-t-il, qu'un bref passage dans la création d'entreprise et, par conséquent, n'apporte pas durablement ses caractéristiques de formation au stock.

Enfin, plusieurs éléments plaident pour l'hypothèse de l'existence de nouveaux modes d'entrée fragilisant l'installation :

— l'importance du volume des sorties dont la retraite ne constitue qu'une faible part des destinations ; la retraite représente moins d'un quart des causes de sorties de l'artisanat et du petit commerce ;

— le poids non négligeable des jeunes parmi les sortants : les moins de 35 ans représentent, dans le commerce comme dans l'artisanat, 22 % à 23 % des sortants ;

— et la part élevée des chômeurs parmi les entrants : près d'un quart des nouveaux artisans et un cinquième des commerçants se déclarent chômeurs avant l'installation.

Aux cheminements traditionnels — et qui perdurent — d'accès à l'installation, joignant une expérience professionnelle avérée à une formation de plus en plus souvent sanctionnée par un diplôme, s'ajoutent des itinéraires d'accès dont l'exclusion du salariat

pourrait constituer grandement le déterminant : les difficultés pour de nombreux jeunes sans diplôme, sans expérience professionnelle suivie, et pour d'anciens salariés âgés, autodidactes, à trouver ou à retrouver un emploi, d'autant plus grandes que le niveau de formation est peu élevé, tendent à faire de l'installation une alternative au chômage. Ceci serait particulièrement vrai dans l'artisanat où, contrairement aux autres indépendants et aux salariés, les artisans n'apparaissent plus, à travers les caractéristiques des nouveaux entrants, comme bénéficiant d'une élévation de formation.

Des systèmes institutionnels d'aide et tout particulièrement « l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprises » participent à cette évolution : 35 000 chômeurs ont bénéficié de l'aide à la création d'entreprises en 1984 et 70 000 en 1985. Les caractéristiques socio-démographiques des bénéficiaires, très stables jusqu'en 1984, ont évolué ensuite dans le sens d'une moindre qualification.

Cette contribution encouragée du travail indépendant à la résorption du chômage indemnisé — créer une entreprise c'est au moins créer un emploi — n'est, bien sûr, pas la seule cause de l'accroissement des installations précaires. Le développement de la création de petites entreprises éphémères est aussi révélateur de rapports de domination dans le système productif ; il témoigne du rôle d'amortissement souvent tenu par la petite entreprise de production de biens ou de services relativement aux fluctuations du volume d'activité de la grande entreprise ; ce qui se traduit, au niveau des individus, par des successions de statuts, aux contours parfois incertains, alternant entre le travail indépendant, le faux non-salariat, le travail au noir, le salariat, l'intérim, le prêt de main-d'œuvre et le chômage.

Ces passages de courte durée dans le statut d'indépendant conduisent à relativiser fortement la force d'un renouvellement qu'un strict dénombrement statistique — la comptabilisation des changements de statuts — tendait, au départ, à présenter élevée.

Jean-François Lochet
CEREQ